



Commission consultative en
matière de bourses et prêts
d'études

c/o SBPE
Case postale 428
1211 Genève 4

Genève, le 20 mars 2026

N/réf. CCa/HAd

Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études

Rapport d'activité législature 2024-2029

2^{ème} année

(1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, lettre e, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 20 à 23 du règlement d'application de la loi sur les bourses et prêts d'études (RBPE C 1 20.01).

II. Compétences de la commission

À teneur de l'article 21 RBPE, la commission a pour attributions :

- a) d'analyser la mise en œuvre de la loi à travers les statistiques et les informations fournies par le service ou par les membres de la commission ;
- b) d'émettre toute proposition pouvant améliorer l'efficacité des prestations d'octroi des bourses et des prêts ;
- c) de proposer et conduire des études sur les impacts de la loi ;
- d) de proposer des adaptations du dispositif cantonal prévu dans la loi et le présent règlement dans le respect des contraintes budgétaires, des législations fédérales et des accords inter cantonaux.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie les 15 mai et 17 octobre 2025 :

Voici un résumé des principaux points abordés lors des séances :

Le 15 mai 2025 :

- Demandes 2024/25 : Point de situation sur les demandes de bourses et prêts d'études.
- Reconversions professionnelles : Suivi du dispositif de reconversion.
- Étude IREG : Présentation du mandat et de l'étude en cours.
- Précarité étudiante : Présentation du tableau de bord et des indicateurs.
- Aides financières : Dispositifs de soutien et politique sociale HES-UNIGE.
- Bourse soins infirmiers : Mise en place du dispositif spécifique.

Le 17 octobre 2025 :

- Étude IREG : Présentation de l'étude sur les refus d'octroi de bourses d'études.
- Insertion professionnelle : Présentation des enquêtes UNIGE et HES sur l'insertion des diplômé·e·s.
- Demandes 2024/25 et 2025/26 : Point de situation sur les demandes de bourses et prêts d'études.
- Reconversions professionnelles : Suivi du dispositif et évaluation par la Cour des comptes.
- Plan directeur employabilité : Suivi de la mesure liée à la révision de la bourse de reconversion.
- Divers : Question du logement étudiant et périmètre des thématiques de la commission.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le service des bourses et prêts d'études et effectue les missions suivantes :

- Composer l'ordre du jour,
- convoquer les membres,
- rédiger les procès-verbaux,
- rédiger les rapports d'activité.

V. Parité

La commission est composée de 12 membres : 4 femmes et 8 hommes.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

780 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

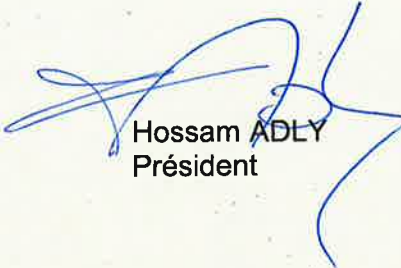
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Hossam ADLY
Président

